



# Code de vie

2020-2021

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>PRÉSENTATION.....</b>	<b>1</b>
Mission du code de vie.....	1
Application .....	1
<b>CODE DE VIE.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉCARTS DE CONDUITE .....</b>	<b>3</b>
Écart de conduite majeur .....	3
Écart de conduite mineur.....	3
Échelle des niveaux d'intervention .....	4
Arbre décisionnel lors des écarts de conduite.....	6
<b>CODE VESTIMENTAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>VIOLENCE ET INTIMIDATION.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE I.....</b>	<b>10</b>

## Présentation

Le présent code de vie se veut simple et épuré. Divisé en quatre sections (valeurs, règles, comportements attendus, motifs), il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes bienvenues des élèves. Ainsi :

- ▶ **Valeur**  
Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe
- ▶ **Règle**  
Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée
- ▶ **Comportement attendu**  
Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée
- ▶ **Motif**  
Raison d'être d'une valeur, d'une règle ou d'un comportement

### Mission du code de vie

Tous les membres du personnel du Collège d'Anjou s'engagent à mettre en place des conditions favorables au respect du code de vie, le tout dans le but d'offrir un enseignement de qualité (éduquer), d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble (socialiser) et de les préparer à l'intégration à la vie en société (qualifier). Ces derniers, dans un esprit de bienveillance, agissent à titre de défenseur des droits et des devoirs de chaque élève. Ils sont donc responsables de l'enseignement et de la gestion du code de vie. Enfin, ils ont le devoir d'intervenir dans son application.

Chaque élève, quant à lui, est responsable de respecter le code de vie.

### Application

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par le Collège. Il s'applique à partir du moment où l'élève emprunte le système de transport. Il s'applique aussi pendant les temps de récréation et de dîner, de même qu'en dehors des lieux immédiats du Collège (vue élargie), lors des sorties éducatives, des classes nature, des voyages, etc.

# NOTRE code de VIE

## MISSION DU CODE DE VIE

**MEMBRE DU PERSONNEL**  
**ÉDUIQUER** - Offrir un enseignement de qualité  
**SOCIALISER** - Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble  
**QUALIFIER** - Les préparer à l'intégration à la vie en société

+  
 Être dans un esprit de bienveillance  
 Être défenseur des droits et des devoirs de chaque élève  
 Être responsable de l'enseignement et de la gestion du code de vie  
 Intervenir

**ÉLÈVE**  
 responsable de respecter le code de vie

**APPLICATION EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU**  
 (activités pédagogiques, sportives, culturelles ou autres organisées par le Collège + transport + sorties éducatives + voyages + ainsi qu'en dehors des lieux immédiats du Collège)

## NOS VALEURS



## 1 RESPECT

- RÈGLE**
- 01** Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).
  - 02** Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente.
- Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique). Je suis à son écoute. (voir Annexe III)
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps.
- Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique.
- Je circule calmement et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles.

### MOTIFS

Mise en place de relations interpersonnelles saines et adéquates.  
 Acquisition de l'empathie.  
 Contribution à un milieu de vie sain.  
 Éducation à la vie en société en tant que citoyen responsable.

## 2 RESPONSABILISATION

- RÈGLE**
- 03** Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'arrive à l'heure à l'endroit prévu.
- J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires.
- J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- Je laisse mon cellulaire éteint et rangé, sauf si mon enseignant me demande de l'utiliser.
- Je m'acquiesce du travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- Je porte l'uniforme scolaire comme prévu par la politique vestimentaire du Collège. (voir Annexe II)
- J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent.

### MOTIFS

Apprentissage de la gestion du temps, du matériel et de la ponctualité.  
 Expérience et connaissance des codes sociaux.  
 Exercice de la résilience.

## 3 ENGAGEMENT

- RÈGLE**
- 04** S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré des difficultés.
  - 05** Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative.
- Je participe pleinement aux activités d'apprentissage.
- J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- Je fais des choix qui contribuent à mon estime de moi et à mon développement personnel.
- J'adopte de saines habitudes de vie.
- Je communique en français dans mes échanges avec mes pairs et avec le personnel de l'école.

### MOTIFS

Réussite éducative personnelle et d'autrui.  
 Mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite.  
 Développement d'une image de soi positive par l'apprentissage d'un mode de vie sain aux plans physique et psychologique.

## ÉCART DE CONDUITE

- 1 MINEUR**
  - Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.
- 2 MAJEUR**
  - Nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement du maître et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
  - Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.);
  - Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

**LÉGENDE**  
**Valeur :** Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe.  
**Règle :** Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.  
**Comportement attendu :** Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée.  
**Motif :** Raison d'être d'une valeur, d'une règle ou d'un comportement.

## Écarts de conduite<sup>1</sup>

### Écart de conduite majeur

Un écart de conduite **majeur** est soit :

- Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement du maître et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves ;
- Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.) ;
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

### Écart de conduite mineur

Un écart de conduite **mineur** est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves ;
- Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

---

<sup>1</sup> Steve BISSONNETTE et autres, *L'enseignement explicite des comportements*, Montréal, Chenelière éducation, 2016, p. 100-101.

## Échelle des niveaux d'intervention

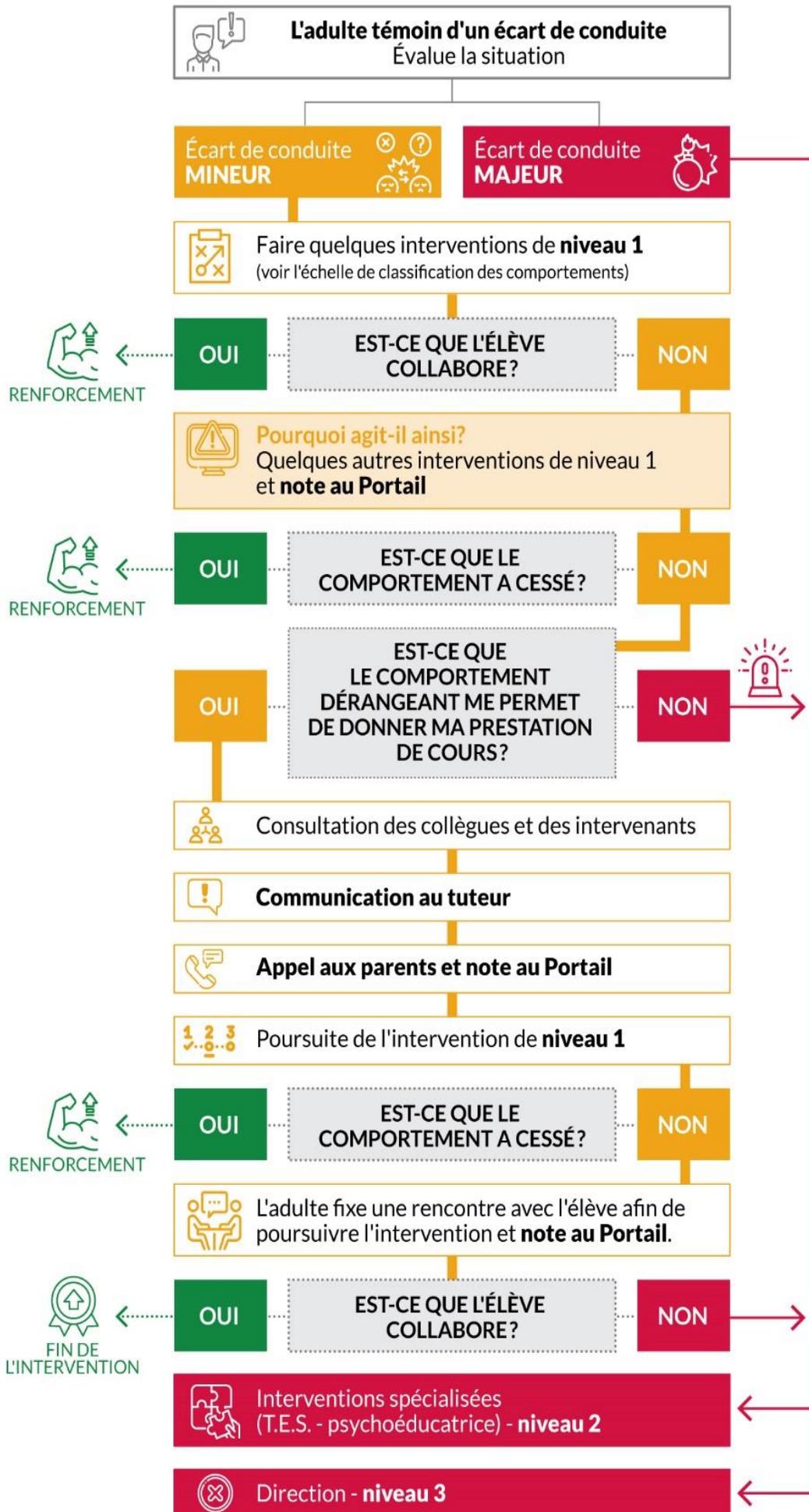
Écart de conduite mineurs Niveau 1 Comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres	Écart de conduite majeurs	
	Niveau 2 Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)	Niveau 3 Comportements qui blessent ou illégaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève n'a pas son matériel</li> <li>• Il brise son matériel scolaire</li> <li>• Il n'est pas assis à sa place</li> <li>• Il ne suit pas les consignes</li> <li>• Il se plaint ou argumente</li> <li>• Il ment</li> <li>• Il utilise un langage inapproprié</li> <li>• Il ne complète pas ses travaux</li> <li>• Il encourage les mauvais comportements</li> <li>• Il n'écoute pas la personne qui parle</li> <li>• Il ne s'assoit pas correctement</li> <li>• Il n'assume pas ses responsabilités</li> <li>• Il refuse de travailler</li> <li>• Il refuse de coopérer</li> <li>• Il n'a pas la tenue vestimentaire requise</li> <li>• Il est en retard</li> <li>• Il consomme des boissons énergisantes ou de la malbouffe</li> <li>• Il nuit à la propreté des lieux</li> <li>• Il ne respecte pas les règles d'hygiène de base</li> <li>• Il utilise l'iPad de façon inappropriée</li> <li>• Il utilise son téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés</li> <li>• Il parle quand il ne le faut pas</li> <li>• Il répond impoliment à l'adulte</li> <li>• Il brise le matériel scolaire (réparable par l'élève)</li> <li>• Il est indécent</li> <li>• Il dérange les autres</li> <li>• Il lance des objets</li> <li>• Il se chamaille</li> <li>• Il provoque</li> <li>• Il triche</li> <li>• Il plagie</li> <li>• Il s'absente de son tutorat sans motivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève répond impoliment à l'adulte avec persistance</li> <li>• Il lance des objets dangereux</li> <li>• Il crache sur les autres</li> <li>• Il fait des crises de colère</li> <li>• Il insulte, tient des propos haineux</li> <li>• Il harcèle</li> <li>• Il humilie</li> <li>• Il intimide (geste, paroles, attitude)</li> <li>• Il participe à des jeux agressifs</li> <li>• Il pousse, fait trébucher</li> <li>• Il empêche les autres d'apprendre</li> <li>• Il installe un VPN</li> <li>• Il fait une grossière indécence</li> <li>• Il s'absente de l'école sans motivation</li> <li>• Il filme son enseignant (e) en classe sans son consentement</li> <li>• Il se bagarre</li> <li>• Il établit un commerce sans permission</li> <li>• Il reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction</li> <li>• Il ne respecte pas l'entente de bon voisinage au Collège</li> <li>• Il commande de la nourriture à l'extérieur du Collège sans l'autorisation de la direction</li> <li>• Il accède à des endroits non autorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève fait des graffitis</li> <li>• Il pirate le système informatique de l'école</li> <li>• Il commet des actions qui blessent physiquement</li> <li>• Il vole ou brise la propriété d'autrui</li> <li>• Il est sous l'effet de l'alcool ou des drogues</li> <li>• Il fume ou «vapote» sur le terrain de l'école et dans la zone élargie</li> <li>• Il est en possession de drogue, de produits du tabac, d'une cigarette électronique, d'alcool ou de matériel servant à leur consommation</li> <li>• Il vend de la drogue, des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou de l'alcool</li> <li>• Il est en possession de matériel interdit aux mineurs</li> <li>• Il fait de la «sextorsion»</li> <li>• Il possède une clé du Collège sans l'autorisation de la direction</li> <li>• Il possède une arme blanche</li> <li>• Il partage des informations ou des images portant atteinte à une autre personne sans son autorisation</li> <li>• Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau.</li> </ul>
<p>Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2</p>	<p>Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3</p>	

## Échelle des niveaux d'intervention

Écarts de conduite mineurs Niveau 1 Les interventions peuvent être :	Écarts de conduite majeurs	
	Niveau 2 Les interventions peuvent être :	Niveau 3 Les interventions peuvent être :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle par la proximité</li> <li>• Contrôle par le toucher</li> <li>• Directives par signaux non-verbaux</li> <li>• Ignorer/porter attention/renforcer</li> <li>• Changer de place</li> <li>• Limitation de l'usage du matériel</li> <li>• Humour</li> <li>• Renforcer le comportement positif des pairs</li> <li>• Rediriger</li> <li>• Limiter le droit de parole</li> <li>• Redonner les attentes</li> <li>• Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche</li> <li>• Adapter la tâche</li> <li>• Ré-enseigner</li> <li>• Donner des choix</li> <li>• Sentinelle avec tâche à accomplir</li> <li>• Montre-moi 5 élèves...</li> <li>• Rencontre avec l'élève</li> <li>• Appel aux parents</li> <li>• Commentaire au Portail</li> <li>• Discussion avec le tuteur</li> <li>• Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes</li> <li>• Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expulsion de classe (voir procédure à suivre)</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Rencontre avec le tuteur</li> <li>• Rencontre avec les parents</li> <li>• Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./conseillère d'orientation)</li> <li>• Rencontre avec la direction</li> <li>• Référence à un intervenant pour un suivi comportemental</li> <li>• Mise en place d'un plan d'intervention comportemental</li> <li>• Cahier de route</li> <li>• Rencontre de médiation</li> <li>• Contrat d'engagement</li> <li>• Suspension à l'interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension à l'interne</li> <li>• Suspension à l'externe</li> <li>• Contrat d'engagement</li> <li>• Rencontre avec les parents et la direction</li> <li>• Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, travailleur social, DPJ, Sérespro, etc.)</li> </ul>
Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Reprise de temps</li> <li>• Reprise du travail</li> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Confiscation</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.)</li> <li>• Restrictions</li> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Remboursement</li> <li>• Travaux communautaires</li> <li>• Se faire enlever un tatouage</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les conséquences du niveau 2</li> <li>• Dossier mis à l'étude</li> <li>• Expulsion de l'école</li> </ul>

# ARBRE DÉCISIONNEL

## lors des écarts de conduite



# NOTRE code VESTIMENTAIRE



## ACTIVITÉS SPORTIVES\*

Vêtements de la collection Unimage :



T-shirt, gilet ou coton ouaté



Culotte courte, leggings ou pantalon ouaté (porté à la taille)

Vêtements de la collection des Ducs (sauf les vêtements de match\*\*):



T-shirt, gilet ou coton ouaté



Culotte courte ou pantalon ouaté (porté à la taille)



Vêtements hors collection permis en éducation physique :



Bas (obligatoires)



Espadrilles multisports (bien bouclées et qui ne marquent pas la surface du plancher)



Tout t-shirt à l'effigie du Collège remis dans le cadre d'une activité

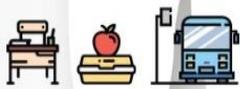
\* L'élève doit **changer de vêtements avant toute activité sportive.**

\*\* Les vêtements de match doivent être portés **lors des parties sportives** uniquement.

EN DEHORS DES HEURES DE COURS



Les **chaussures de sport** tout comme le **coton ouaté** sont **autorisés** dans les **aires récréatives** (autres que l'Usine).



## TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements de la collection Unimage :



**Pantalon ou bermuda** (porté à la taille et à l'extérieur des bas, bords déroulés et cousus)



**Jupe** (portée à environ 10 cm au-dessus du milieu du genou)



**Polo à manches courtes, polo à manches longues, chemise à coupe ajustée ou ample, cardigan, chandail et veste** (porté à l'extérieur ou à l'intérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe)



**Souliers (en bon état)** (lacés ou attachés et le renfort derrière le talon)

\* Un billet médical est requis pour toute autre chaussure.

Vêtements hors collection permis au Collège :



**Bas et collants** (unis et qui s'ajacent aux couleurs de la collection Unimage)

\*Les bas ou collants sont obligatoires.

## ACCESSOIRES



**Boucles d'oreilles:** anneaux et points portés à l'oreille



**Ceinture:** unie et agencée aux couleurs du Collège



**Bijoux (colliers, bracelets, bagues, chaînes de cheville, montres):** discrets et en nombre restreint



**Lunettes:** verres clairs



**Voile:** uni et s'ajacent aux couleurs du Collège



**Tatouage:** discret, de bon goût, qui ne touche pas au visage et en nombre/aire restreint(e)



**Écouteurs:** GROS écouteurs de type « casque d'écoute », utilisés uniquement dans les aires récréatives



**Cheveux:** propres, soignés, avec une teinte naturelle, laissant les yeux dégagés



PETITS écouteurs de type « bouton », utilisés dans le bloc classes et à la convenance des enseignants dans la classe



**Accessoires de chevelure:** discrets et en nombre restreint, laissant le visage entièrement dégagé



**Arts plastiques et sciences:** sarrau blanc, propre et en bon état



**JOURNÉES « COULEUR » :** VÊTEMENTS ADÉQUATS ET APPROPRIÉS AU MILIEU SCOLAIRE.

La direction se réserve le droit d'intervenir en tout temps.



Les élèves doivent **arriver au Collège et le quitter** vêtus de leur uniforme.



Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est **interdite à l'intérieur du Collège.**



Tout accessoire doit être **exempt d'évocation de violence, de sexualité ou de discrimination.**

## Violence et intimidation

*Le plan complet de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation se retrouve sur le Pluriportail, dans la section « Communauté », « Ressources ».*

**Nous, membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Collège d'Anjou, reconnaissons que :**

- Nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.
- Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.
- Nous pratiquons la tolérance zéro et l'intervention à 100 % envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.
- Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens, fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.
- Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.

# Violence et INTIMIDATION



## ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs activités et ateliers sont dispensés afin de prévenir l'intimidation et la violence.

Parmi ceux-ci, notons :

1. La présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité;
2. La formation des membres de l'équipe-école;
3. Des capsules psycho-éducatives;
4. Le camp d'estime de soi (1<sup>re</sup> secondaire);
5. Les conférences sur les différences (1<sup>re</sup> secondaire);
6. Les diverses activités offertes par l'agente sociocommunautaire associée au Collège (tous les niveaux);
7. Des conférences sur l'intimidation et sur la cyberintimidation;
8. Des vidéos, des tournées de classes et des discussions variées.

## CONSIGNES AUX ÉLÈVES

## MESURES ET INTERVENTIONS

### AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève **auteur d'un acte de violence ou d'intimidation** est passible de **sanctions**.

Tout **témoin complice** qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de **sanctions**.



Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. La communication aux parents;
2. Une trace au dossier de l'élève;
3. L'application du code de vie et de l'échelle des niveaux d'intervention;
4. La suspension à l'interne d'un à cinq jours;
5. Un travail de réflexion;
6. Une lettre d'excuses;
7. Un contrat d'engagement;
8. La mise en place d'un plan d'intervention;
9. Une rencontre avec l'agent sociocommunautaire;
10. Une rencontre avec l'enquêteur jeunesse;
11. Le dossier de l'élève mis à l'étude;
12. L'expulsion.

### TÉMOIN

L'**élève témoin** a le devoir de **dénoncer** une situation de violence ou d'intimidation.

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;
2. La confidentialité;
3. Un support, un soutien et une protection.



### VICTIME

Toute **victime** a droit à un **soutien**, à une écoute et à une réparation.



Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. Une rencontre dans les 24 à 48 heures avec un intervenant de l'équipe-école;
2. Une protection adéquate;
3. Le soutien et l'écoute;
4. Des outils d'aide diversifiés.

## DÉFINITIONS IMPORTANTES

### Auteur d'un acte ou témoin complice de harcèlement, de violence ou d'intimidation

Toute personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou témoin complice d'un acte de harcèlement, de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

### Cyberintimidation

Situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tels qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, afin de blesser quelqu'un.

### Harcèlement

Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

#### 3 CRITÈRES:

1. Répétition
2. Inégalité des rapports de force
3. Engendrer des sentiments de détresse

### Témoin

Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

### Victime

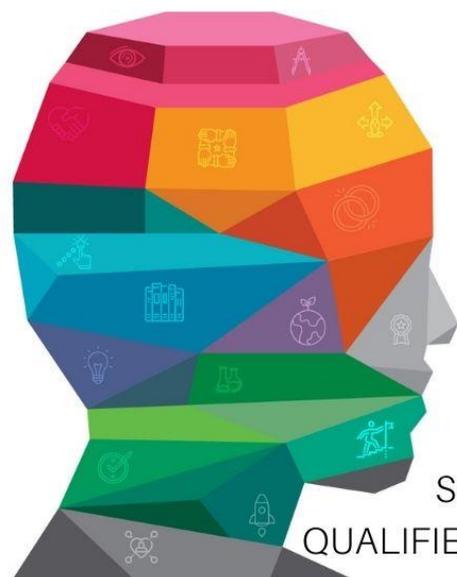
Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

# ANNEXE I

Code de vie numérique



# NOTRE CODE DE VIE NUMÉRIQUE

## Mission du code de vie

ÉDUIQUER - Offrir un enseignement de qualité

SOCIALISER - Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

QUALIFIER - Préparer les élèves à l'intégration de notre vie en société

## Nos trois valeurs



### RESPECT

Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- Mon micro est fermé et ma caméra est ouverte en tout temps.
- Je suis habillé(e) convenablement lors des visioconférences.
- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mots grossiers, jurons ou expressions violentes dans la messagerie texte de mes cours.



### ENGAGEMENT

Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- Je participe à créer un climat de classe en ligne propice à l'apprentissage et au travail.



### RESPONSABILISATION

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- J'utilise adéquatement mes appareils électroniques me permettant de suivre mes cours à distance.
- J'utilise mon identifiant google du Collège.

*Seul l'enseignant partage le code du cours et accepte les élèves.*

*Aucun enregistrement ou capture d'écran sans la permission de l'enseignant.*

*Aucun spam dans la messagerie.*

## *«Je vise à être un citoyen numérique responsable! Le numérique laisse des traces et je ne suis jamais totalement anonyme.»*

En cas d'écarts de conduite mineurs (niveau 1 : comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Consignes en ligne de l'enseignant (ex. : limiter les droits);
- Perte de privilège;
- Retour avec l'élève suite au cours en ligne;
- Note au portail;
- Appel aux parents;
- Appel d'un intervenant de l'école.



*Attention, les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions à distance deviennent des comportements de niveau 2.*

En cas d'écarts de conduite majeurs (niveau 2-3 : comportements qui nuisent à l'ordre général et/ou comportements qui blessent ou qui sont illégaux ), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Appel aux parents;
- Appel d'un intervenant de l'école;
- Appel de la direction de l'école;
- Suspension temporaire d'une journée à une semaine de classe en ligne;
- Suspension d'un cours spécifique.

Un(e) TES apportera un support à l'élève lors de toute suspension.

Étant donné les circonstances particulières de la pandémie et de l'école à la maison, le code de vie numérique se veut un outil de circonstances et peut être modifié en tout temps en fonction des nouveaux développements.